



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjointes -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. François PETER, M. Kevin BLANCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjointes -

Mme Nasser HAMZA à Mme Muriel RICHARD, Mme Béatrice DE LAVALETTE à Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON à M. Fabrice BULTEAU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Perrine COUPRY à Mme Frédérique LAINE, M. Xavier IACOVELLI à Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA

Absents non-représentés :

- Adjointes -

M. Amirouche LAIDI

- Conseillers municipaux -

Secrétaire :

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2023-065 Commissions Municipales permanentes -Finances et Administration- désignation d'un membre.

- Conseil Municipal du 22 juin 2023 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-8, L. 2121-22, L. 2121-22 et L. 2121-29,

Vu l'article 26 du règlement intérieur 2020-2026 approuvé par la délibération n°9 du 30 septembre 2020,

Vu la délibération n°2022-126 du 14 décembre 2022 portant modification du règlement intérieur et désignation des membres des Commissions Municipales permanentes,

Vu l'accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal pour procéder à main levée à la désignation,

Considérant, en application de l'article 26 du règlement intérieur, que chaque commission est composée de quatorze membres en plus du Maire, et sa composition fixée par une délibération,

Considérant qu'en raison de la démission d'un adjoint au Maire, il convient de désigner un nouveau membre dans la majorité pour la commission finances et administration,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 37

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 5

Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, M. Xavier IACOVELLI,
Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD

Nombre de pouvoirs : 7

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article unique.- de désigner Monsieur François PETER pour siéger au sein de la Commission municipale : Finances et Administration.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État

le 29 juin 2023

et publié/affiché le 30 juin 2023
Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services
Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes